

Politique de l'arbre  
de Montréal

# Arrondissement du Plateau-Mont-Royal BILAN 2005-2007

Rapport d'arrondissement

25 octobre 2007

Direction des travaux publics

Le Plateau-Mont-Royal

**Montréal** 

# ***TABLE DES MATIÈRES***

## **1. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA POLITIQUE**

***Objectifs municipaux***

***Responsabilités***

***Engagement de la Ville***

**PARTICULARITÉS DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL**

## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS**

***Actions 1 à 11***

## **3. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION**

# **1. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA POLITIQUE**

## **OBJECTIFS MUNICIPAUX**

- **Concevoir et fournir les outils nécessaires à la définition d'une vision à long terme.**
- **Établir des règles et des pratiques de protection, de gestion et d'entretien appropriées et soutenir la recherche appliquée.**
- **Accroître les plantations en vue d'augmenter le capital arboricole de la ville.**
- **Sensibiliser et responsabiliser tous et chacun à l'égard de la protection du patrimoine arboricole montréalais au moyen d'une information plus complète.**

# **1. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA POLITIQUE**

## **RESPONSABILITÉS**

- **Plantation et entretien: arrondissements**
- **Soutien professionnel et gestion des informations: Ville centre**

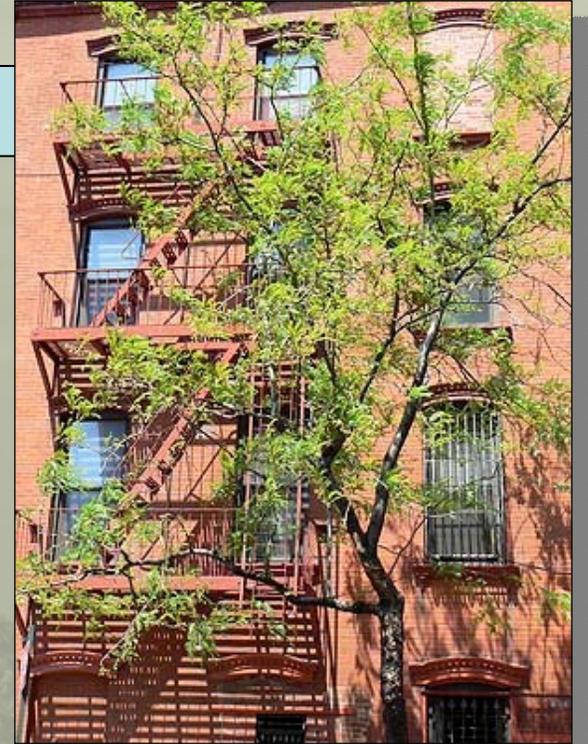
## **ENGAGEMENT DE LA VILLE**

- **Augmenter le nombre d'arbres plantés sur le territoire montréalais**

# 1. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA POLITIQUE

## PARTICULARITÉS DE L'ARRONDISSEMENT

- 70 % des arbres sur rues
- Rues et trottoirs étroits, sans marges :  
emprise limitée pour les arbres des rues
- Infrastructures souterraines importantes,  
dans un espace restreint
- Artères commerciales à fort achalandage  
rendent complexe la gestion des travaux  
d'inventaire et d'entretien
- Utilisation intensive des parcs
- Peu de terrains vacants publics
- Plusieurs arbres de ruelles situés à la fois sur les domaines public  
et privé
- Plusieurs petits parcs avec peu d'espace disponible pour les  
arbres



# 1. ORIENTATIONS GÉNÉRALES DE LA POLITIQUE

## PARTICULARITÉS DE L'ARRONDISSEMENT



- **Deux grands parcs (Jeanne-Mance et Lafontaine) en attente d'un plan directeur. Aucune plantation n'est autorisée par la Direction des grands parcs pour l'instant.**
- **Important bassin d'arbres matures, plus vulnérables dans un milieu urbain, qui requièrent des mesures préventives particulières pour assurer le maintien de qualité du patrimoine arboricole de l'arrondissement.**
- **Changements climatiques représentent un facteur de stress additionnel pour les végétaux de l'arrondissement, accentué par leurs conditions de vie difficiles. Pour compenser, des mesures particulières doivent être prises pour mieux les protéger, entraînant des coûts d'opération supplémentaire (ex. arrosage d'appoint en période de sécheresse).**

## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS**

### **ACTION 1** (arbres publics)

***Échéance : 2010***

**Développer un plan arboricole basé sur le guide d'élaboration de la Ville centre**

*Programmes de plantation, d'entretien et de communication*

### **DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT**

- **En attente du guide de la Ville centre pour l'élaboration d'un plan arboricole local, l'arrondissement a réalisé diverses interventions en lien avec la politique de l'arbre.**
- **Ainsi, les 3 volets ciblés, de plantation, d'entretien et de communication, ont déjà été entrepris par l'arrondissement.**

## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS**

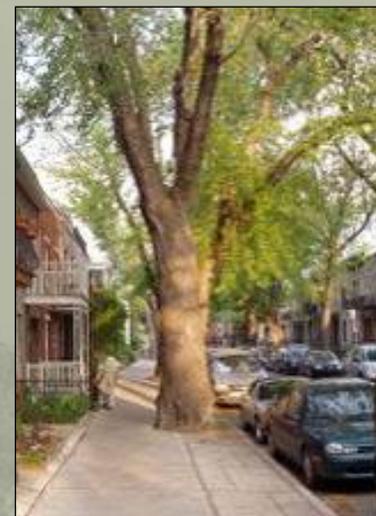
### **ACTION 2 (arbres publics)**

***Échéance : 2008***

**Procéder à l'inventaire des arbres des rues, des parcs, des places et des terrains vacants**

### **DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT**

- **L'inventaire des arbres du domaine public (rues et parcs) comprend:**
  - **Identification des essences**
  - **Date de plantation depuis la mise en place du système d'inventaire**
  - **Historique des interventions d'entretien**
  - **Historique des plaintes des citoyens via le GDT (à partir de fin 2007)**
  - **Géoréférencement de chaque arbre sur le territoire**
  - **Évaluation de l'état de santé et données techniques**

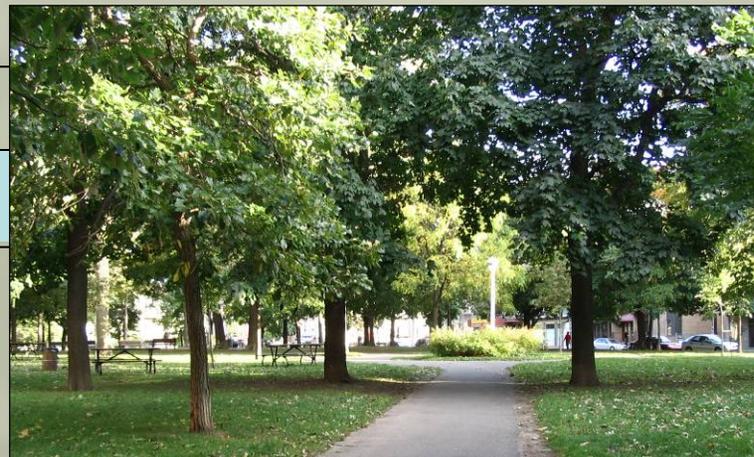


## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS**

### **ACTION 2 (suite)**

#### **DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT**

- **Inventaire sur rues:**
  - **Évaluation de l'état de santé des arbres complétée en 2007 pour le secteur à l'est de Christophe-Colomb (40 % de territoire). L'autre secteur de l'arrondissement devrait être couvert en 2008.**
  - **Mise à jour des diamètres des arbres inventoriés en 2007**
- **Inventaire dans les parcs:**
  - **Mise à jour des bases de données de tous les arbres des parcs (5000 arbres) en 2007 (sauf 2 grands parcs)**
  - **Mise à jour des diamètres de tous les arbres des parcs complétée**



## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS**

### **ACTION 2 (suite)**

#### **DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT**

- **Inventaire des terrains vacants prévu en 2008**
- **Autres outils élaborés et appliqués pour la gestion des arbres:**
  - **Programme systématique de remplacement des arbres abattus**
  - **Liste de critères de plantation (bon arbre au bon endroit)**

## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS**

### **ACTION 2 (suite)**

#### **DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT**

- **Inventaire des arbres des ruelles est à faire :**
  - **Détermination du statut public ou privé des arbres selon une méthode à élaborer conjointement par la Division des parcs et des installations et la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises**
  - **Identification des ruelles à inventorier**
  - **Inventaire complet des arbres publics**
  - **Des ressources supplémentaires seront nécessaires pour l'inventaire dans les ruelles.**



## 2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

### ACTION 3 (arbres publics)

**Procéder aux nouvelles plantations selon des critères favorisant la biodiversité et la pérennité**

*Diversifier les essences - Assurer la cohabitation entre les plantations et les infrastructures - Agrandir les fosses d'arbres (5 m<sup>3</sup>)*

### DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

- En attendant le guide d'élaboration d'un plan arboricole, l'arrondissement a entrepris de diversifier les essences plantées en réduisant le nombre d'érables et de frênes au profit d'autres essences comme le gleditsia, le chicot du Canada ou le micocoulier:
  - Avant 2004 : acer (53 %), fraxinus (18 %)
  - Depuis 2004: acer (↓) et fraxinus (=), gleditsia, gymnogladus et celtis (↑)

## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS**

### **ACTION 3 (suite)**

#### **DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT**

- **Choix limité:**
  - par l'espace disponible sur les trottoirs
  - par les variétés disponibles à la pépinière
- **Cohabitation avec les infrastructures est complexe et limitante sur Le Plateau, en raison des espaces d'aménagement restreints**
  - Les projets de la rue Bernard et du boulevard Saint-Joseph ont permis de trouver des solutions intéressantes mais qui seraient plus onéreuses à une échelle plus importante



## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS**

### **ACTION 3 (suite)**

#### **DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT**

- **Fosses d'arbres en trottoir**
  - **2003- 2006: 172 fosses agrandies lors de remplacement (1 à 2 m<sup>3</sup>)  
84 nouvelles fosses créées dans les rues (2 m<sup>3</sup> et +)**
  - **2007-2008 : 30 fosses créées (2 à 3 m<sup>3</sup>) pour le réaménagement du  
boul. St-Laurent et agrandissement des fosses existantes**
- **Le respect du 5 m<sup>3</sup> est toujours visé mais difficile à atteindre à cause de la configuration urbaine, de la machinerie, des techniques de déneigement, du coût, etc. La consultation des spécialistes au début de la conception de projets permettrait de trouver des solutions intéressantes et économiques.**

## 2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

### ACTION 4 (arbres publics)

#### Maintenir le patrimoine végétal

*Réduire l'abattage au profit de relocalisation - Mesures de compensation pour tout arbre abattu - Demande d'abattage sur domaine public - Choix des essences plantées*

### DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

- La relocalisation est favorisée pour tous les arbres jeunes et en santé.
- Le nombre d'abattage sera réduit si la Division des parcs et des installations ou un spécialiste externe sont impliqués dès la conception des projets de la CSE et des responsables des projets, tant à la Ville centre qu'à l'arrondissement.



## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS**

### **ACTION 4 (suite)**

#### **DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT**

- **Mesures de compensation demandées quand preuves suffisantes.**
- **Bris causés par le déneigement difficiles à prouver. À cet effet, la Division des parcs et des installations a fourni à la Division de la voirie des critères de déneigement à respecter pour réduire les dommages causés aux arbres et offrira une formation à l'automne à toutes les équipes assignées au déneigement.**



## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS**

### **ACTION 4 (suite)**

#### **DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT**

- **Tel que prévu dans la Politique de l'arbre, l'abattage d'arbres publics n'est autorisé que selon des critères sévères. La demande est documentée (photos et données techniques) et doit être approuvée par le chef de division des Parcs et des Installations.**
- **Les clauses de protection d'arbres existantes dans les devis parcs et travaux publics seront révisées en 2008 afin d'assurer la meilleure protection possible pour tous les arbres de l'arrondissement.**
- **Tout abattage d'arbre public dans le secteur de protection du mont Royal fait l'objet d'une demande d'autorisation de la Division des parcs et des installations auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.**

## 2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS

### ACTION 5 (arbres publics)

#### Élaborer un programme d'entretien adapté

*Pour les nouveaux arbres de rue, les arbres de rue matures et les nouveaux arbres des parcs et des espaces verts*

### DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT

- Par souci d'efficacité, l'élagage des jeunes arbres (4 à 6 ans) pour la taille de formation et le rehaussement des couronnes (visibilité) est effectué par les jardiniers en période creuse, de façon à concentrer le travail des élagueurs sur les arbres matures.
- Les feuilles sont compostées et réintroduites dans les fosses de plantation comme engrais naturel.



## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS**

### **ACTION 5 (suite)**

#### **DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT**

- **Nouveaux arbres des rues :**
  - Suivi d'arrosage durant 3 à 3,5 ans après plantation;
  - Aux deux arrosages, ajout d'engrais soluble de mai à mi-août;
  - Bassin de rétention aménagé dans chaque fosse et entretenu durant toute la période de suivi d'arrosage
  - Haubanage si requis
  - Protection systématique du tronc (15 cm et moins)
- **Le suivi d'arrosage pour une période de 4 ans, recommandé dans la Politique de l'arbre, a un impact important sur le budget d'opération. Il serait souhaitable de prévoir un montant pour couvrir ce coût d'entretien supplémentaire au budget de tout projet d'aménagement et verser ce montant à l'arrondissement pour en assurer l'exécution.**

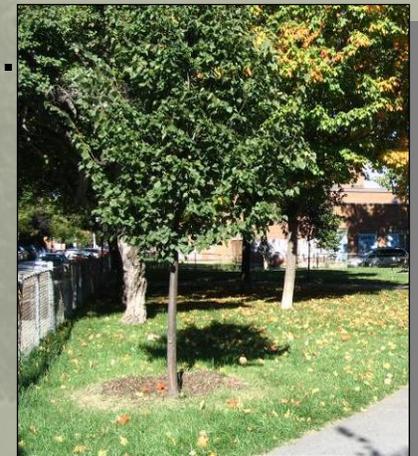


## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS**

### **ACTION 5 (suite)**

#### **DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT**

- **Arbres matures des rues et des parcs:**
  - Procédures établies pour travaux d'élagage, afin d'assurer des résultats optimaux
  - Programme d'élagage systématique et cartographié en place
  - Suivi hebdomadaire des opérations régulières et ponctuelles
  - Travaux effectués selon échéancier projeté et ajustements faits selon interventions Hydro-Québec.
- **Nouveaux arbres des parcs :**
  - Entretien systématique et remplacement si requis. Choix selon plans d'origine ou consultation de l'architecte paysagiste de l'arrondissement.



## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS**

### **ACTION 6** (arbres privés)

***Échéance : 2006***

**Appliquer ou modifier réglementation concernant l'abattage d'arbres sur les terrains privés**

*Permis pour abattage légal et compensation ailleurs - Amende et compensation pour abattage illégal et pour élagage sévère - Sensibilisation et éducation du milieu privé*

### **DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT**

- **Renforcement en 2004 du règlement d'urbanisme en matière de protection des arbres, tant publics que privés (Art. 391,391.1, 395.1). Il n'est plus possible d'abattre un arbre simplement parce qu'il représente une nuisance pour un individu. De plus, un expert est requis pour démontrer que la valeur de l'arbre à abattre est inférieur aux dommages encourus.**

## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS**

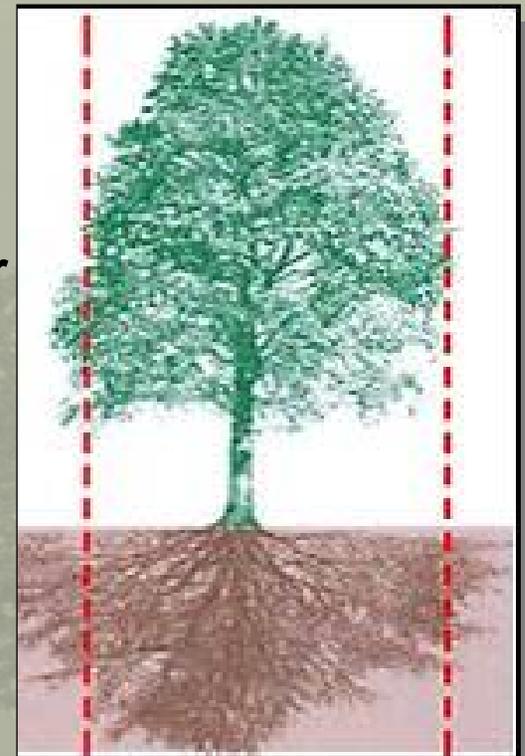
### **ACTION 7 (arbres privés)**

***Échéance : 2006***

**Protéger les arbres et les racines pendant la construction et la plantation peut être exigée par la suite.**

### **DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT**

- **Les articles 394, 394-1 e 395 du règlement d'urbanisme précisent les exigences à respecter et les mesures à prendre lors de construction autour des arbres pour assurer leur protection.**



## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS**

### **ACTION 8 (arbres privés)**

**Assurer que toute construction dans un bois maximise la protection d'arbres ayant un intérêt écologique ou esthétique**

### **DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT**

- **L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal n'a pas de milieu boisé sur son territoire. Il n'y a donc pas d'interventions spécifiques pour répondre à cette action de la Politique de l'arbre.**

## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS**

### **ACTION 9 (arbres publics et privés)**

**Mettre en place un programme de reconnaissance des arbres remarquables de Montréal**

#### **DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT**

- **Cette action relève de la Ville centre, à laquelle l'arrondissement offrira son soutien, si requis.**
- **Aucun inventaire particulier n'a été entrepris à cet effet pour l'instant.**

## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS**

### **ACTION 10 (arbres publics et privés)**

**Élaborer et poursuivre un programme de recherche pour la sauvegarde du patrimoine arboricole montréalais.**

### **DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT**

- Cette action relève de la Ville centre, à laquelle l'arrondissement offrira son soutien, si requis.
- Les données statistiques cumulées par la Division des parcs et des installations sur le patrimoine arboricole de l'arrondissement pourraient être utiles à certaines validations d'hypothèses concernant la survie et la croissance des arbres de la ville.

## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS**

### **ACTION 11 (arbres publics et privés)**

**Sensibiliser et éduquer tous et chacun à la sauvegarde et à la protection du patrimoine arboricole de Montréal**

### **DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT**

**•Même si cette action relève de la Ville centre, l'arrondissement a fait certaines interventions en ce sens:**

- En 2004 :** Mise en ligne sur le site Internet de l'arrondissement des exigences relatives à l'abattage d'arbres et à leur protection lors de travaux de construction
- Depuis 2004:** Section « Les arbres, une richesse à préserver » dans le Répertoire des activités et services de l'arrondissement, distribué à toutes les portes du Plateau et disponible sur le site Internet

## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE DES ACTIONS**

### **ACTION 11 (arbres publics et privés)**

#### **DÉMARCHE DE L'ARRONDISSEMENT**

- **Un avis sur les travaux de plantation à venir est remis à la porte des résidants concernés.**
- **En 2008, un dépliant expliquant le rôle et les bienfaits des arbres en ville sera distribué aux résidants concernés par une nouvelle plantation de rue, pour les sensibiliser et favoriser leur adhésion au projet.**



## 2. MISE EN ŒUVRE LOCALE

### PROJETS PARTICULIERS À L'ARRONDISSEMENT LIÉS AU PATRIMOINE ARBORICOLE

*Réalisés ou en cours de réalisation*



### PROJETS PUBLICS

- ***Boulevard Saint-Laurent*** : agrandissement des fosses existantes et ajout de nouvelles fosses pour planter 30 nouveaux arbres dans le cadre du réaménagement du boulevard.
- ***Intersection du Parc-des Pins*** : agrandissement des fosses existantes et ajout de nouvelles fosses pour planter 37 nouveaux arbres en parc dans le cadre du réaménagement de l'intersection.
- ***Tronçons du boulevard Saint-Joseph*** (Boyer à Saint-Hubert - Saint-Denis à du Parc): plantation de 86 arbres (44 % supplémentaires) lors de la création d'un terre-plein végétal.
- ***Rue Bernard***: plantation de 21 arbres (91 % de nouveaux arbres) lors des travaux de réaménagement de la rue.

28

## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE**

### **PROJETS PARTICULIERS À L'ARRONDISSEMENT (suite)**

#### **PROJETS PUBLICS**

• **Les projets de réaménagement d'aires de jeu dans 9 parcs de voisinage ont permis de planter 106 nouveaux arbres entre 2003 et juin 2007 et d'autres plantations sont planifiées pour le printemps 2008.**

**De plus, les arbres existants ont été préservés tout en respectant les zones de dégagement exigées par les normes de sécurité dans les aires de jeu.**

- **Les parcs concernés par ces travaux sont les parcs Devonshire, des Compagnons-de-Saint-Laurent, Sir-Wilfrid-Laurier, De Bullion, Alphonse-Télesphore-Lépine, Baldwin, Albert-Saint-Martin, des Açores et University-Settlement.**

• **Les 925 grilles d'arbres des rues ont été nettoyées et 9 % ont été agrandies pour améliorer l'irrigation et l'aération des racines.**

29

## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE**

### **PROJETS PARTICULIERS À L'ARRONDISSEMENT (suite)**

#### **PROJETS PUBLICS**

- **Plusieurs parcs de quartier, places et autres espaces verts ont fait l'objet d'une plantation d'appoint entre 2003 et 2007:**
  - ***parc Sir-Wilfrid-Laurier* : 106 arbres (19 % du nombre d'arbres du parc)**
  - ***Place Urbain-Graveline*: 15 arbres**
  - ***Parc Saint-Michel*: 12 arbres**
  - ***De Lorimier*: 14 arbres**
- ***L'emprise ferroviaire longeant la rue Pauline-Julien* : plantation de saules arbustifs.**
- ***L'emprise publique nord des rues Gilbert-Langevin et Pauline-Julien*: plantation de 121 arbres prévue en 2007-2008.**

## **2. MISE EN ŒUVRE LOCALE**

### **PROJET PARTICULIERS À L'ARRONDISSEMENT (suite)**

#### **PROJETS EN COLLABORATION AVEC LE COMMUNAUTAIRE**

- **En 2005-2006, collaboration au projet de réduction d'îlots de chaleur du CRE :**
  - Fourniture de 20 arbres plantés par le CRE sur le domaine privé
  - Plantation de 8 arbres sur le domaine public, aux emplacements recommandés par le CRE
- **Collaboration au verdissement de l'école Bancroft (rue St-Urbain):**
  - Préparation du site de plantation en façade (plantation réalisée par le comité d'école)
  - Recommandations de l'architecte paysagiste de l'arrondissement pour les plantations dans la cour latérale de l'école

# STATISTIQUES - janvier 2003 à juin 2007

## INTERVENTIONS POUR L'AMÉLIORATION DU PATRIMOINE ARBORICOLE DE L'ARRONDISSEMENT PLATEAU-MONT-ROYAL

		Référence de départ	2003	2004	2005	2006	juin 2007	Total pour la période 03-07	% d'accroiss. rue / parc
<b>TRAVAUX DE PLANTATION</b>									
Arbres de rue	<i>plantation</i>		175	226	279	275	60	1015	
	<i>abattage</i>		187	140	145	141	75	688	327
	<b>Total net rue</b>	9960	9948	10034	10168	10302	10287	<b>10287</b>	<b>3,28%</b>
Arbres de parc	<i>plantation</i>		107	96	124	85	100	512	
	<i>abattage</i>		74	119	70	40	10	313	199
	<b>Total net parc</b>	5255	5288	5265	5319	5364	5454	<b>5454</b>	<b>3,79%</b>
<b>patrimoine arboricole annuel</b>		<b>15215</b>	15236	15299	15487	15666	15741	<b>15741</b>	
<b>% d'accroissement</b>			0,14%	0,41%	1,23%	1,16%	0,48%	<b>3,46%</b>	526
<b>NETTOYAGE DES GRILLES DE RUE</b>									
	<i>Grilles nettoyées</i>		75	555	147	148		<b>925</b>	<b>100%</b>
	<i>Grilles sciées</i>		7	25	52	10		<b>94</b>	<b>9%</b>
<b>FOSSES D'ARBRES SUR RUES (total 7282)</b>									
	<i>Fosses agrandies (1 à 2 m<sup>3</sup>)</i>		63	48	28	33	inconnu	<b>172</b>	<b>2%</b>
	<i>Fosses créées (2 m<sup>3</sup> et +)</i>		12	15	29	28	inconnu	<b>84</b>	

### **3. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION**

#### **RECOMMANDATIONS**

**Pour pouvoir continuer à accroître la biodiversité au sein de l'arrondissement, certaines recommandations sont proposées:**

- Exiger que l'expertise d'un spécialiste en arboriculture soit sollicitée en amont de tout projet de réaménagement urbain, afin de protéger les arbres existants et préserver les potentiels de plantation sur rues.**
- Inclure l'entretien des nouveaux arbres, à même les enveloppes PTI des projets, durant les quatre premières années, conformément aux objectifs de la politique.**
- Créer un fonds pour la mise en œuvre de la Politique de l'arbre et l'alimenter par les différentes compensations monétaires exigées en cas de non-respect de la réglementation relative aux arbres.**

### **3. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION**

#### **RECOMMANDATIONS (suite)**

- **Identifier avec tous les services concernés par l'aménagement, l'entretien et la gestion du domaine public des mesures visant à maintenir et à bonifier le patrimoine arboricole de l'arrondissement.**

### **3. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION**

#### **CONCLUSION**

- **Plusieurs outils, méthodes et programmes de travail étaient déjà utilisés à l'arrondissement pour la préservation du patrimoine arboricole. L'adoption de la Politique de l'arbre a renforcé la volonté des services à poursuivre le développement, l'amélioration et la préservation du patrimoine arboricole de l'arrondissement.**
- **Avec le service corporatif, l'arrondissement devra poursuivre une réflexion pour une mise en place de la politique dans le but de respecter l'échéancier établi. À cet effet, tous les intervenants devront tenir compte des actions ciblées par la politique, afin d'adapter le programme à la capacité réelle de l'arrondissement.**

### **3. RECOMMANDATIONS ET CONCLUSION**

#### **CONCLUSION (suite)**

- **Les efforts consentis sont efficaces et nous prévoyons atteindre sous peu la limite de plantation additionnelle sur le domaine public.**

**C'est pourquoi d'autres avenues doivent maintenant être étudiées, de concert avec tous les services concernés, pour continuer à améliorer la biodiversité de l'arrondissement, pour le bien-être de ses résidents.**